



LE 5 JUIN 2019

## LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 18, NUMÉRO 11

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 4 juin 2019.  
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil des commissaires a formé un comité de consultation afin de réviser le plan de répartition des écoles primaires du secteur Beloeil-McMasterville-Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Cet exercice de révision est nécessaire en raison de l'augmentation des inscriptions à l'école au Cœur-des-Monts et de la disparité importante entre les populations scolaires des écoles primaires du secteur.

Le comité a pour mandat d'analyser le plan de répartition actuel afin de soumettre à la consultation des conseils d'établissement des écoles et des parents, des hypothèses de nouveau plan.

Pour ce faire, le comité rendra public un document de consultation à la fin septembre et tiendra une soirée d'information et une soirée de consultation en octobre. Les parents et les membres des conseils d'établissements pourront donner leur avis verbalement ou par écrit.

Le résultat de cette consultation sera soumis au Conseil des commissaires et celui-ci adoptera le nouveau plan de répartition le 3 décembre 2019.

Le comité pourra aussi recommander au Conseil, s'il y a lieu, l'adoption de mesures particulières en lien avec la mise en place du nouveau plan de répartition.

Le nouveau plan de répartition s'appliquera à compter de l'année scolaire 2020-2021.

- Les membres du Conseil ont adopté les modifications apportées au *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* modifié pour faire suite à des modifications législatives apportées au cours des dernières années, notamment à la *Loi sur l'instruction publique*.

- Les membres du Conseil ont adopté le Plan de reddition de comptes 2019-2020 à 2021-2022, puisque le plan adopté en février 2016 vient à échéance le 30 juin prochain.

Tenant compte des redditions de comptes prévues et rendues obligatoires par diverses lois, dont la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan comporte les redditions de comptes nécessaires au Conseil des commissaires sur notamment les diverses politiques qu'il a adoptées et les pouvoirs qu'il a délégués.

- Les membres du Conseil ont adopté la *Politique relative aux services aux dîneurs*, telle que révisée. Les modifications portent sur les montants facturés pour le service aux dîneurs, au primaire et au secondaire, à compter de l'année scolaire 2019-2020. La politique sera disponible sur le site Web de la Commission scolaire à [www.csp.ca](http://www.csp.ca) à l'onglet « Publications ».

- Les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers pour l'année scolaire 2019-2020.

- En vue d'acquérir un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau et un autre adjacent à l'école de l'Envolée, le Conseil a mandaté le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il négocie avec les propriétaires de ces deux immeubles afin d'en arriver à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes.

PROCHAINE SÉANCE EN AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 25 juin, à 20 h

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT